

Évaluation périodique des interventions du
**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES
DU QUÉBEC**
dans la mise en marché

25 janvier 2007
Dossier 266-20-02

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE MANDAT	3
2.	LA SÉANCE PUBLIQUE	3
3.	LES PARTICIPANTS	4
4.	LA SITUATION DE L'INDUSTRIE	4
	4.1 Présentation de la monographie sectorielle par le MAPAQ	4
5.	L'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE ET DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DANS LA MISE EN MARCHÉ	7
	5.1 Présentation du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec	7
6.	IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATEUR DU PLAN CONJOINT EN VUE D'OPTIMISER LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ	9
	6.1 Présentation du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec	9
	6.2 Observations de l'Association laitière de la chèvre du Québec	11
	6.3 Observations de Capralac, coopérative agro-alimentaire	11
7.	L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES	11
8.	LES RECOMMANDATIONS	12

1. LE MANDAT

L'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (L.R.Q., c. M-35.1) prévoit que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec doit procéder à une évaluation périodique des interventions des offices dans la mise en marché.

En effet, cet article précise que :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque Office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

C'est en regard de cette obligation que la Régie a procédé à l'évaluation des interventions du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec en vertu du plan conjoint qu'il administre. Il s'agissait du premier exercice d'évaluation périodique pour ce plan conjoint entré en vigueur en 2001.

2. LA SÉANCE PUBLIQUE

Le Syndicat des producteurs de chèvres du Québec (le Syndicat) et les intervenants de l'industrie ont été invités par la Régie à participer à une séance publique tenue le 12 juin 2006, à Drummondville, afin de procéder à l'évaluation des interventions de l'administrateur du *Plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec*¹ dans la mise en marché. La Régie a préalablement fait publier un avis de séance publique dans le journal « La Terre de Chez Nous », édition du 1^{er} juin 2006.

Les objectifs poursuivis lors de cette séance sont :

- de recevoir le rapport des administrateurs du Syndicat chargés de l'administration du plan;
- d'évaluer la pertinence et les résultats des interventions des offices dans la mise en marché du produit visé;
- d'entendre les réactions, commentaires et attentes des autres intervenants;
- d'être informée des cibles stratégiques et des priorités du Syndicat en regard d'une mise en marché ordonnée pour les prochaines années;
- de permettre aux représentants de la Régie d'apprécier les actions des administrateurs du plan depuis sa création, d'en comprendre toute la portée et de contribuer à l'amélioration de ses interventions.

La Régie a invité la Direction de l'innovation scientifique et technologique, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) à préparer un portrait du secteur. Le représentant de cette direction a présenté la synthèse de ce portrait aux participants lors de la séance.

À la suite de cette présentation, le Syndicat a soumis à la Régie son évaluation de la pertinence et des résultats de ses interventions dans la mise en marché du produit visé. Les documents déposés lors de la séance sont disponibles à la Régie.

Le présent document constitue le rapport de l'évaluation périodique de la Régie. Il fait état des présentations et des opinions exprimées lors de la séance et il résume les interventions réalisées par le Syndicat. Il résume les cibles stratégiques et les priorités retenues pour les prochaines années. Finalement, il présente l'analyse de la situation ainsi que les recommandations de la Régie au Syndicat.

¹ Décision 7235, 2001 G.O. 2, 1685

3. LES PARTICIPANTS

La Régie est représentée par :

M. Jean-Claude Blanchette, président de la séance
M. René Cormier, régisseur
M. Benoît Harvey, régisseur
Mme Hélène Boivin, secrétaire de la séance.

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :

Le Syndicat des producteurs de chèvres du Québec

Mme Maryse G. Clément, présidente
Mme Caroline Noël, directrice générale
Mme Denise Savage Chapleau, administratrice
M. Christian Dubé, administrateur
M. Michel Marchand, administrateur

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

M. Pierre Dumoulin, agent de recherche,
Direction de l'innovation scientifique et technologique

L'Association laitière de la chèvre du Québec (ALCQ)

Mme Sophie Gingras, directrice générale

L'Union des producteurs agricoles

Mme Anne-Marie Granger Godbout, Direction de la commercialisation

Capralac, coopérative agro-alimentaire

Mme Olivia Cinter-Hausermann, présidente et productrice.

4. LA SITUATION DE L'INDUSTRIE

4.1 Présentation de la monographie sectorielle par le MAPAQ

M. Pierre Dumoulin présente la monographie de l'industrie caprine au Québec réalisée par le MAPAQ en abordant les aspects suivants : les marchés, la production, la transformation et la mise en marché. M. Dumoulin précise que plusieurs estimations ont dû être réalisées dans cette monographie puisqu'il n'y pas encore beaucoup de données disponibles pour ce secteur d'activité.

4.1.1 Les marchés

La production mondiale

La production de lait de chèvre ne représente que 2 % de la production laitière mondiale. Après avoir connu une baisse en 1999, elle a progressé pour atteindre, en 2005, 12,3 milliards de tonnes.

Les principaux pays producteurs sont situés en Asie, au Moyen-Orient et en Europe de l'Ouest. Les chèvres sont élevées dans de petites exploitations et le lait est principalement destiné à la consommation des ménages. En Europe, la France est le principal pays producteur de fromage de chèvre.

La production de viande caprine représente près de 2 % de toute la viande produite mondialement. Elle connaît, depuis 1996, un taux de croissance annuel de 5 % et a atteint 4,5 millions de tonnes métriques en 2005. Comme pour le lait, les principaux pays producteurs sont en Asie et au Moyen-Orient. La Chine accapare 42 % de la production mondiale. La chèvre est principalement élevée pour la production de viande.

La production mondiale de fibre mohair est en décroissance depuis 1988 alors que la production atteignait 26 000 tonnes métriques. Elle était évaluée en 2004 à 6 050 tonnes métriques, niveau stable depuis 2000. Le premier producteur de fibre mohair est l'Afrique du Sud avec 3 700 tonnes métriques.

La consommation

Au Canada, la consommation de produits caprins est surtout liée à la présence des immigrants. Bien qu'il existe peu d'information sur la consommation de lait de chèvre au Québec, on estime à plus de 500 000 litres par année le volume de lait destiné à la consommation, ce qui représenterait 70 ml par personne. Selon une étude réalisée en 2003 sur les perceptions des consommateurs, le lait de chèvre est considéré comme un aliment santé, bien qu'il soit encore peu consommé.

Quant au fromage de chèvre, il y aurait eu une croissance des ventes de 58 % de 2003 à 2005 dans les grandes chaînes d'alimentation au Canada. Le Québec et l'Ontario représentent plus de 80 % de ce marché. Selon une étude réalisée en 2001, les fromages de chèvre représentaient 5 % de l'espace tablette des fromages fins au Québec, dont 45 % sont produits au Québec.

Les statistiques sur la consommation de viande caprine sont souvent compilées avec celles de la viande ovine. À l'échelle mondiale, la consommation de ces viandes est estimée à 1,8 kg par personne alors qu'elle est de 0,8 kg au Canada. On prévoit une faible croissance d'ici 2010. La proportion de viande caprine au Québec est estimée à 10 % du total ovin et caprin. Elle est surtout appréciée par les communautés ethniques.

Dans un contexte où les consommateurs ont une préoccupation croissante pour leur santé, le lait de chèvre de même que la viande caprine présentent des propriétés intéressantes. De façon générale, les produits de la chèvre sont des produits de niche qui suscitent l'intérêt des consommateurs et répondent à leurs préoccupations alimentaires.

Les échanges commerciaux

Il n'existe aucune donnée répertoriée sur les exportations québécoises et canadiennes de fromage de chèvre. Toutefois, les principaux transformateurs du Québec estiment que 35 % de leur volume serait exporté aux États-Unis. Du côté des importations, la France est le principal exportateur de fromage de chèvre vers le Canada.

Il y a très peu d'exportations de viande caprine et de fibre mohair en provenance du Canada. L'Australie et la Nouvelle-Zélande y sont par ailleurs les principaux exportateurs de viande caprine.

4.1.2 La production

Selon les données du *Recensement de l'Agriculture*, le cheptel caprin canadien a augmenté de 110 % de 1991 à 2001 pour atteindre près de 183 000 chèvres. Le Québec occuperait le troisième rang après l'Ontario et l'Alberta avec 27 337 chèvres et 975 exploitations.

La production laitière est concentrée au Québec et en Ontario alors que la viande caprine est surtout produite dans l'ouest canadien. Le nombre d'exploitations laitières comptant plus de 10 chèvres au Québec était de 134 en 2005 avec un total de 16 377 têtes. On estime que 61 producteurs livraient du lait aux transformateurs laitiers en 2005 dont 23 plus de 100 000 litres par année. Pour près de 50 % des entreprises, il s'agit d'une activité à temps partiel. Les besoins annuels des transformateurs sont estimés à 7,1 millions de litres en 2006.

La production de viande caprine et de fibre mohair demeure une activité à temps partiel. On estimait le nombre d'entreprises en 2005 respectivement à 114 et à 12.

4.1.3 La transformation

Le Québec est la seconde province en importance, après l'Ontario, pour la transformation de lait de chèvre. Près de sept millions de litres ont été transformés au Québec en 2005 dont 90 % a servi à la fabrication du fromage. Les producteurs québécois ont livré approximativement 5,6 M de litres de lait aux transformateurs. On évalue à plus d'une centaine les fromages fabriqués par les 35 entreprises de transformation du lait de chèvre au Québec. En 2005, on a observé une restructuration importante des entreprises de transformation et l'arrivée de nouveaux transformateurs. Cinq grandes entreprises transforment 90 % du lait de chèvre produit au Québec. De plus, neuf entreprises de plus petite taille ont acheté du lait de chèvre et 21 fromageries fermières transforment sur place leur propre production.

Du côté de l'Ontario, il y aurait environ 13 transformateurs de lait de chèvre. L'Ontario aurait produit près de 12 millions de litres de lait cru en 2004 dont 75 % étaient destinés à la transformation.

Le transport du lait de chèvre au Québec est assuré principalement par cinq entreprises. Certains producteurs livrent directement à l'usine. Les coûts de transport du lait sont établis par des ententes individuelles avec la compagnie de transport et sont très variables d'un producteur à un autre.

L'Ontario domine en nombre de chèvres abattues, l'abattage québécois ne représentant que 37 % de celui de l'Ontario pour 2004 et 2005. Au Québec, 14 abattoirs sous inspection provinciale permanente de type A et quatre abattoirs sous inspection fédérale ont abattu des chèvres en 2005. Les abattoirs sous inspection provinciale de type B ont abattu le plus grand nombre de chèvres en 2005 avec 49 % du volume. On estime à 12 500 le nombre de chevreaux et de chèvres laitières abattus en 2005.

Les producteurs québécois de fibre mohair auraient produit 7 709 kg de mohair et environ la moitié transformeraient directement leur produit.

4.1.4 La mise en marché

Le Québec et l'Ontario sont les seules provinces au Canada qui disposent d'une mise en marché structurée pour le lait de chèvre. En Ontario, les producteurs de lait de chèvre ont formé trois coopératives qui achètent le lait cru pour le revendre à un prix négocié.

La mise en marché de la viande caprine et de la fibre mohair est très variable au Québec. Selon un sondage effectué par le Syndicat en 2005, 25 % des producteurs caprins vendent eux-mêmes leur viande sous forme de découpes ou de produits transformés.

Le prix du lait de chèvre au Québec a connu une croissance soutenue de 1995 à 2003. Une nouvelle convention de mise en marché en a fixé les conditions pour 3 ans, du 3 février 2004 au 31 janvier 2007. Cette convention homologuée fut étendue aux autres acheteurs. Le prix de référence de 2004 est de 85,02 \$/100 litres et croît de 2 % par année. Une prime d'automne, fixée à 5,01 \$/100 litres, crée un incitatif pour continuer de fournir les usines en basse saison de production. En Ontario, le prix plafond du lait de chèvre est de 84 \$/100 litres, prix qui devrait atteindre 90 \$/100 litres d'ici 3 ans². Une prime saisonnière, évaluée à 4 \$/100 litres, a aussi été introduite.

Le prix du chevreau au Québec varie selon le type, chevreau de lait, léger ou lourd et selon la période de l'année où il est mis en marché. Une grille de prix de référence a été élaborée par le comité Chèvre de boucherie prévu au plan conjoint pour la vente d'animaux vivants, sur base carcasse ou selon les découpes. Le prix moyen payé pour de la viande de chèvre importée serait plus faible.

² Agriculture et Agroalimentaire Canada. L'industrie de la chèvre laitière. Un portrait canadien, février 2006.

Le prix payé aux producteurs québécois pour la fibre mohair est basé sur le prix américain. La majorité des producteurs produisent des tricots ou des vêtements tissés qui sont écoulés dans des boutiques et salons spécialisés.

4.1.5 Conclusion

Il y a encore peu de données disponibles sur l'industrie caprine, ce qui rend difficile l'établissement d'un diagnostic précis. Chaque segment de l'industrie caprine présente un stade d'évolution différent. Le secteur laitier québécois est en phase de consolidation après une année difficile en 2003. Le secteur de la viande développe actuellement sa production et élargit ses marchés. Enfin, le secteur du mohair demeure encore marginal au Québec.

5. L'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE ET DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DANS LA MISE EN MARCHÉ

5.1 Présentation du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec

Le Syndicat dépose son rapport sur l'administration du plan conjoint. Ce rapport fait état des éléments marquants des cinq dernières années. Il traite de la position concurrentielle de l'industrie, des résultats découlant des interventions du Syndicat, de leurs impacts sur la mise en marché et d'un bilan sur le travail de la filière.

Le Plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec est en vigueur depuis 2001 et regroupe trois catégories de produits caprins, soit le lait de chèvre, la viande caprine et la fibre mohair. Actuellement, 90 producteurs sont membres du Syndicat.

La position concurrentielle de l'industrie caprine au Québec

Le secteur laitier caprin se distingue par la notoriété des fromages fins au Québec. La concurrence des fromages européens et ontariens ne facilite pas la mise en marché des produits québécois. La production est encore relativement jeune et certaines des exploitations sont éloignées des transformateurs et des services conseils. La mise en place du plan conjoint a favorisé une gestion plus encadrée de la mise en marché. Le secteur offre un potentiel de développement intéressant avec une demande plus élevée de la transformation au cours des dernières années.

Les consommateurs québécois disposent maintenant d'une gamme élaborée de fromages et de produits laitiers caprins de toutes provenances. L'expertise des fromagers s'est raffinée. Les ventes de fromages fins et de fromage de chèvre sont en croissance au Québec. L'approvisionnement québécois aurait toutefois avantage à être régularisé. La gamme de fromages québécois est limitée et il y a peu de développement d'autres produits issus du lait de chèvre.

Les transformateurs artisanaux et fermiers sont le moteur de l'industrie caprine régionale mais il manque d'uniformité dans la qualité des produits. La création de la Société des fromages contribue toutefois à l'amélioration de la qualité des produits issus des petites fromageries.

Le secteur de la boucherie profite aussi de la popularité des produits santé car la viande caprine est faible en gras et riche en minéraux. L'industrie est à ses débuts et doit s'organiser pour faire connaître ses produits aux consommateurs. L'ouest canadien représente un concurrent à ne pas négliger. Il persiste certains problèmes au niveau de l'approvisionnement des abattoirs.

Au niveau du mohair, la compétition des fibres synthétiques est toujours présente bien que les designers privilégient la fibre naturelle. Depuis 2004, l'Association des éleveurs de chèvres angoras pur sang du Québec fait de la promotion générique et réalise différentes activités pour supporter la production et la mise en marché.

Résultats des interventions du Syndicat

Le Plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec regroupe trois catégories de produits : le lait, la viande et le mohair. Trois comités de mise en marché, qui représentent chaque secteur, ont été mis sur pied.

Le Syndicat a élaboré une deuxième politique de fonctionnement des comités de mise en marché qui précise le rôle des comités par rapport au conseil d'administration. Afin de mieux informer les producteurs, le Syndicat a créé deux bulletins (Le Caprin.com, Le Chèvre de file), un site Internet et a organisé des sessions d'information sur le plan conjoint et la convention.

Le Syndicat souligne que la perception des contributions à niveau fixe est parfois difficile dans les cas de très petites entreprises, de producteurs transformateurs et de ceux qui livrent à un petit acheteur.

Le secteur lait

Avant la mise en place du plan conjoint, les producteurs de lait avaient identifié trois objectifs prioritaires :

- uniformiser et augmenter la qualité du lait vendu aux transformateurs;
- encadrer et uniformiser les pratiques commerciales afin de favoriser un prix juste et équitable et assurer une plus grande sécurité dans l'écoulement du produit;
- organiser le transport afin d'en minimiser les coûts.

Plusieurs actions permettant de rencontrer ces objectifs ont été réalisées, notamment en regard de la convention et des règlements : négocier un prix minimum, renforcer les pouvoirs de cueillette d'information, encadrer et uniformiser le système d'échantillonnage, rendre le contrat d'approvisionnement obligatoire, appliquer un contrôle systématique des contrats, établir une procédure de volume minimum garanti ainsi qu'un système de gestion des surplus saisonniers. Des négociations étaient en cours pour permettre d'établir une convention de transport mais ce dossier est suspendu pour le moment. Le Syndicat a décidé de consulter les producteurs sur un projet de coordination provinciale de la mise en marché du lait.

Selon le Syndicat, la convention avec les acheteurs de lait de chèvre a permis d'obtenir des gains importants notamment au niveau du mode de fixation des prix du lait, de l'uniformisation des conditions de paiement et des contrats d'approvisionnement obligatoires. La convention a aussi permis une consolidation des entreprises existantes en leur donnant un accès prioritaire et en permettant leur croissance. Les interventions dans le cadre du plan conjoint ont permis d'assurer plus de transparence dans les transactions, d'équité et de stabilité dans les conditions de mise en marché. Elles ont aussi permis de sécuriser les volumes de lait destinés aux transformateurs.

Depuis 2004, trois conventions de mise en marché ont été homologuées. Elles sont en vigueur jusqu'en 2007. Les entreprises laitières actuelles se sont consolidées et sont de plus grande taille. Le volume de lait livré est passé de 4,2 à 6,9 millions de litres entre 2000 et 2006.

Les producteurs de lait ont voté une contribution aux frais de mise en marché de 25 \$ par entreprise permettant de supporter le projet sur le développement de produits transformés à base de viande d'animaux de réforme.

Le secteur viande caprine

Du côté de la mise en marché de la viande caprine, le plan conjoint a permis de regrouper les producteurs et de financer plusieurs actions structurantes pour le secteur, notamment une grille de prix de référence pour les découpes de viande, le développement de produits transformés et des outils de promotion et de diffusion d'information. Le Syndicat cherche également une façon plus efficace de percevoir les contributions sur les chevreaux lourds.

Le secteur fibre mohair

Du côté de la mise en marché du mohair, les producteurs ont lancé une campagne de promotion générique en 2004. Un deuxième défilé de créations vestimentaires sera organisé et l'on créera un guide d'encadrement de l'élevage angora en 2006. Les producteurs ont aussi accès au site Internet du Syndicat.

La concertation

La table filière pour le lait de chèvre existe depuis 1998 sous le nom d'Association laitière de la chèvre du Québec (ALCQ). Elle a le mandat de réaliser les planifications stratégiques pour les trois secteurs. Elle est très active, notamment sur le plan de la promotion.

Le Syndicat, comme les transformateurs, supporte financièrement les projets réalisés par l'ALCQ qui contribuent à la promotion et à la mise en marché des produits caprins.

Conclusion

Le Syndicat considère que depuis la mise en place d'un plan conjoint, un pas de géant a été fait dans la production caprine québécoise. Avec une voix unique pour négocier, pour des relations d'affaires équilibrées et pour des raisons d'équité, de prix, de juste part des revenus du marché et pour une information adéquate, le secteur caprin a rassemblé les facteurs de succès à une mise en marché efficace et ordonnée. Le regroupement des trois secteurs de production dans le même plan conjoint y contribue.

6. IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATEUR DU PLAN CONJOINT EN VUE D'OPTIMISER LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ

Cette deuxième partie du rapport présente les cibles stratégiques et les défis identifiés par le Syndicat ainsi que les commentaires des personnes intéressées.

6.1 Présentation du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec

Les producteurs se sont dotés d'un plan stratégique pour la période 2003-2007 ainsi qu'un plan d'actions spécifiques pour chacun des secteurs de production. Lors de l'assemblée générale annuelle de 2004, les producteurs ont adopté un plan d'actions pour chacun des secteurs dont certaines ont déjà été mises en place. De plus, des cibles stratégiques et prioritaires ont été retenues pour chacun des secteurs.

La production laitière

Dans la production laitière, bien que le Syndicat anticipe une bonne croissance de la production et des ventes de produits transformés, des défis demeurent. Les producteurs ont demandé au comité lait, lors de l'assemblée générale de 2004, d'évaluer la possibilité d'un projet de coordination provinciale du lait. Les objectifs du projet sont:

- diminuer le risque d'être lié à un seul acheteur
- maximiser l'efficacité du transport
- diminuer les frais de transport
- saisir les opportunités de croissance
- croissance ordonnée de la production.

Divers travaux ont été réalisés et le Syndicat a tenu des séances d'information et de consultation auprès des producteurs, en assemblée générale en 2005 et en quatre assemblées régionales suivies d'une assemblée générale spéciale en 2006. Les sujets abordés ont notamment été :

- risque du marché et dépendance avec un acheteur
- arrivée de nouveaux joueurs
- opportunités d'affaires et répartition des volumes de lait
- investissements chez les producteurs
- optimisation du transport du lait.

Un vote postal auprès des producteurs devrait être réalisé au cours de l'été 2006. Les questions du vote postal seront définies dans le but d'obtenir l'accord des producteurs pour amorcer un processus de mise en place graduelle de la coordination provinciale. Les transporteurs ont également été consultés.

Parmi les autres cibles retenues pour la production laitière, mentionnons l'amélioration de la convention de mise en marché avec les transformateurs en entretenant une relation d'affaires basée sur la satisfaction des besoins, la confiance, le respect et l'équité; la reprise des discussions pour l'établissement de conventions de transport et de paiement; le maintien d'une dynamique de collaboration entre les divers maillons de la filière; et la production d'un lait de très haute qualité.

La production de viande

Du côté de la viande caprine, les cibles suivantes ont été retenues :

- créer des ententes (contrat-type, cahier de charges) avec des transformateurs et distributeurs pour la mise en marché;
- gérer les approvisionnements en viande de chèvres de réforme;
- avoir un approvisionnement plus régulier;
- regrouper l'offre des producteurs;
- trouver un débouché rentable et valoriser les chevreaux laitiers;
- réviser la grille de prix de référence pour qu'elle soit appliquée uniformément;
- améliorer l'accès à des abattoirs inspectés et pouvoir fournir de la viande à des transformateurs répondant aux normes HACCP;
- sensibiliser les producteurs aux coûts de production et améliorer l'efficacité des élevages.

La production de fibre mohair

Les priorités du secteur mohair identifiées par le Syndicat et réaffirmées en 2005 sont :

- rendre la production plus efficace en renforçant le rôle de soutien;
- poursuivre les activités de promotion générique et les mises à jour du site Internet;
- favoriser l'installation de nouveaux producteurs dans de bonnes conditions;
- soutenir la commercialisation commune des produits du mohair;
- informer les producteurs désirant mettre en commun leur production de mohair brut afin de le faire filer.

Conclusion

En conclusion, le Syndicat considère que le plan conjoint est utile et demeure le meilleur outil pour permettre à l'ensemble des producteurs caprins, quel que soit leur secteur, leur région ou leur taille, d'accéder à des conditions de mise en marché équitables. Il permettra de bonifier le système actuel, de gérer les approvisionnements, de conclure des ententes avec des distributeurs ou des transformateurs, de réaliser des activités de promotion efficaces et de valoriser ses produits. Il reste du travail à faire et le Syndicat le fera dans l'esprit de la loi : efficacité, transparence, équité, relations harmonieuses, travail en concertation, information juste et réponse aux besoins du marché.

6.2 Observations de l'Association laitière de la chèvre du Québec

Mme Sophie Gingras fait valoir que le regroupement des producteurs et des transformateurs au sein de l'Association aide beaucoup et apporte de la crédibilité. Elle cite le lancement de la « Route des fromages » et l'objectif de réseautage mis de l'avant par celle-ci. L'Association permet également la collecte d'information et le financement d'études. Enfin, elle indique que la promotion faite par l'Association est d'ordre générique; un cd-rom fut préparé et des recettes furent publiées sur Internet.

Elle souligne que la monographie fait ressortir le manque d'informations et qu'à cet égard le plan stratégique de la Table filière devra être revu. Une étude devant permettre de mieux connaître le secteur sera nécessaire au cours de la prochaine année. De plus, les industriels laitiers lui indiquent une croissance exponentielle de la demande, illustrée notamment par l'importance des investissements.

6.3 Observations de Capralac, coopérative agro-alimentaire

Mme Olivia Cinter-Hausermann souligne à la Régie que sa coopérative permet un mini pool. Le Syndicat ne vendant pas le lait, elle permet la signature de contrat avec des acheteurs, tel Woolwich. Quant au transport, il ne faut pas le voir anarchique bien que les producteurs soient très dispersés.

7. L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES

Le *Plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec* est entré en vigueur en 2001. La Régie constate que depuis les ressources du Syndicat ont servi à la planification stratégique, à la négociation de conventions de mise en marché dans le secteur laitier ainsi qu'au développement d'outil de développement de la production et de la mise en marché. Dans cette industrie en développement, le spectre des besoins et interventions va du développement d'une production efficace à celui d'une distribution permettant un meilleur accès au marché.

Dans un premier temps, le Syndicat s'est appuyé sur le *Plan stratégique caprin 2003-2007* de l'Association laitière de la chèvre du Québec. Par la suite, avec la tenue de multiples discussions avec les producteurs et autres partenaires, il a identifié de nouvelles priorités d'actions. Il a notamment cherché à ce que leur mise en place se fasse par consensus et, le cas échéant, graduellement. Une telle approche devrait permettre, tant aux producteurs qu'aux autres intervenants, d'atteindre harmonieusement leurs objectifs.

Bien que la Régie constate que les transformateurs de la filière caprine n'ont pas présenté d'observations, elle retient de la monographie de l'industrie caprine présentée par le MAPAQ et des observations des intervenants que beaucoup de travail demeure à faire quant à l'organisation de ce secteur de l'agroalimentaire.

Dans le secteur laitier, là où l'implication du Syndicat dans la mise en marché est la plus importante, la Régie constate que du travail demeure à faire quant à la négociation de conventions de transport et de paiement, notamment pour clarifier les droits et obligations de chacun des intervenants. Quant au projet de coordination provinciale, projet lié à la renégociation des conventions de mise en marché, l'approche consensuelle favorisée par le Syndicat apparaît être, dans le cadre de la mise en place d'un nouveau mode de mise en marché, garante du maintien de relations harmonieuses.

Dans le secteur de la boucherie, le Syndicat a mis de l'avant plusieurs cibles d'intervention. Compte tenu des ressources limitées, il pourra être opportun de les prioriser.

Quant au secteur de la fibre mohair, la tâche apparaît encore plus grande en ce qu'elle vise, outre l'organisation de la mise en marché, le développement d'une production plus efficace et plus importante. Encore ici, une priorisation des différentes cibles stratégiques retenues pourra s'avérer utile.

8. LES RECOMMANDATIONS

Sur la base des observations et des problématiques de mise en marché soulevées par le Syndicat et les intervenants de l'industrie ayant présenté des observations, la Régie recommande au Syndicat :

- de prioriser davantage les différentes cibles stratégiques qu'il a retenu pour chacun des secteurs de l'industrie caprine ;
- de poursuivre ses efforts de négociation de conventions de transport et de paiement du lait afin de clarifier les droits et obligations de chacun ;
- de développer des critères et des indicateurs qui permettront au Syndicat d'évaluer l'opportunité et les résultats de ses diverses interventions dans la mise en marché des produits visés par le plan conjoint.

Jean-Claude Blanchette

René Cormier

Benoît Harvey